

Marc BARANÈS

Commissaire aux comptes
Expert comptable
Diplômé par l'Etat

Mr Frederic CENAC
Associé unique de la SARL AEP
« Pépieux »
32450 CASTELNAU BARBARENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée en qualité d'associé unique, j'ai procédé à la vérification des éléments permettant l'évaluation de l'apport en nature projeté de votre Fonds Artisanal « Auch Elec ».

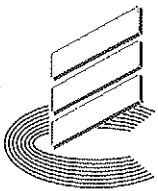
Différentes méthodes d'évaluation ont été présentées.

Il ressort de cette analyse que l'estimation finale du Fonds Artisanal de Monsieur Frédéric CENAC s'élève à 102.858 Euros.

La règle de prudence nous conduit à conseiller de retenir une évaluation totale de 100 000 Euros (CENT MILLE EUROS) que l'on peut appliquer :

- Aux éléments incorporels :
Le Fonds Artisanal dont
Monsieur Frédéric CENAC a la propriété, pour..... 93 800 Euros
 - Aux éléments corporels appartenant à Mr Frédéric CENAC et attachés au Fonds :
Matériel professionnel pour 600 €,
Matériel informatique pour 500 €,
Matériel de transport pour 5 100 €
Soit..... 6 200 Euros
- TOTAL..... 100 000 Euros

MB



Marc BARANÈS

Commissaire aux comptes
Expert comptable
Diplômé par l'Etat

J'affirme :

- Que l'évaluation de cet apport n'est pas exagérée et que cette valeur de 100 000 Euros (CENT MILLE EUROS) correspond au moins à la valeur des parts à créer.
- En conséquence, les parts sociales représentatives de cet apport en nature sont intégralement libérées.

Fait à AUCH, le 15 septembre 2010

Marc BARANES
Commissaire aux Apports

